



Table ronde

« Le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, un tournant pour les droits des femmes »

Samedi 15 juin 2024

Hôtel de Soubise — 60 rue des Francs Bourgeois, Paris 75003

Modérateur : **Chantal Brunel**, ancienne députée, ancienne conseillère technique de Michel Poniatowski, ministre de la Santé, puis de l'Intérieur. Ancienne secrétaire générale du Conseil supérieur de l'information sexuelle et de la régulation des naissances

Intervenants :

- **Anne-Aymone Giscard d'Estaing**
- **Pierre Albertini**, professeur d'université émérite, ancien député-maire de Rouen
- **Olivier Fouquet**, président de Section honoraire au Conseil d'Etat, conseiller technique à l'Élysée pour les affaires sociales et judiciaires
- **Anne Levade**, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, présidente émérite de l'Association française de droit constitutionnel
- **Perrine Simon-Nahum**, directrice du département de philosophie de l'École Normale Supérieure-Ulm. Fille de Pierre Simon, médecin, conseiller technique au cabinet de Simone Veil, ministre de la Santé

Bruno Ricard, Directeur des Archives nationales, se dit très heureux d'accueillir la présente table ronde à l'hôtel de Soubise, dans le cadre du 50^e anniversaire de l'élection de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République. En parallèle, le musée des Archives nationales présente une exposition du cycle *Les Remarquables*, présentant le discours de Simone Veil sur la loi relative à l'IVG prononcé en 1974. Il est à noter que le thème de ces expositions est choisi par le public, à partir d'une liste de textes prestigieux qui leur est soumise. En l'occurrence, une écrasante majorité du public a voté pour le discours de Simone Veil et la fréquentation de l'exposition est excellente – 40 000 visiteurs depuis le 8 mars 2024.

Chantal Brunel remercie les participants et se dit heureuse de la participation exceptionnelle d'Anne-Aymone Giscard d'Estaing ainsi que d'experts, qu'elle présente tour à tour. Elle souligne que la présidence de Valéry Giscard d'Estaing a marqué un grand tournant pour les droits des femmes. Au-delà de la loi marquante légalisant l'IVG, il convient de mentionner le remboursement de la pilule contraceptive, la reconnaissance du viol en tant que crime, la loi sur le divorce par consentement mutuel, la création du statut de conjoint-collaborateur, la nomination de neuf femmes ministres ainsi que la création d'un secrétariat d'Etat à la condition féminine. Par ailleurs, lors de la campagne présidentielle, Madame Giscard d'Estaing a été la première épouse d'un candidat à jouer un rôle actif, sur le terrain comme dans les médias. Elle demande à Anne-Aymone Giscard d'Estaing ce qu'elle a tiré de cette campagne, en termes de surprises ou de déceptions.

Anne-Aymone Giscard d'Estaing répond que sa participation à la campagne de 1974 lui a semblé très normale et naturelle. Elle avait déjà participé à de nombreuses campagnes électorales dans le Puy-de-Dôme, où Valéry Giscard d'Estaing avait été élu à plusieurs reprises, et avait donc une certaine habitude de ce genre de rendez-vous. Ses enfants étaient en outre déjà passionnés de politique et se sont lancés dans l'aventure avec enthousiasme.



Chantal Brunel rappelle qu'une fois le président élu, Anne-Aymone Giscard d'Estaing est également la première épouse à posséder un véritable rôle, presque institutionnel. Elle dispose d'un bureau à l'Élysée et de collaborateurs. Elle initie une pratique qui n'existait pas avant elle et qui se poursuivra.

Anne-Aymone Giscard d'Estaing souligne que ce rôle n'est pas institutionnel puisqu'il n'existe aucun statut pour l'épouse du président. Dans ces conditions, ne possédant pas de mandat du peuple français, elle s'est attachée à porter une grande attention à ne pas franchir les limites et à respecter la discrétion nécessaire. Pour autant, elle a demandé à disposer d'un bureau à l'Élysée afin de continuer l'activité qu'elle avait eue durant la campagne et son équipe s'est étoffée au fil des années, autour d'une diplomate, de secrétaires, de rédactrices, d'assistantes sociales... Il existait déjà un service d'assistantes sociales à l'Élysée, mais elles étaient isolées. **Anne-Aymone Giscard d'Estaing** a décidé de créer un comité se réunissant tous les 15 jours afin de soutenir cette action. Par ailleurs, son secrétariat étudiait tous les courriers reçus, souvent porteurs de requêtes en dernier recours.

Chantal Brunel rappelle qu'Anne-Aymone Giscard d'Estaing a également créé la Fondation pour l'enfance. Son rôle n'étant pas bien défini, elle lui demande si elle a pu rencontrer des difficultés avec les ministères ou les hauts fonctionnaires dans le cadre de ses actions.

Anne-Aymone Giscard d'Estaing répond que de manière générale, les relations avec les ministères et les hauts fonctionnaires étaient excellentes. La Fondation pour l'enfance a été créée en 1977, à la suite de l'examen des nombreux courriers reçus à l'Élysée débouchant sur le constat d'une lacune dans la prise en charge des enfants victimes de violence. Aucune structure spécifiquement dédiée n'existait alors et ces situations étaient prises en charge de façon peu appropriée. La Fondation a pu être créée grâce à la donation des droits d'auteur de Valéry Giscard d'Estaing pour son livre *Démocratie française*. Avant son lancement, **Anne-Aymone Giscard d'Estaing** a rencontré les ministres concernés par ce domaine, Simone Veil et René Lenoir. Ces derniers ont essayé de la dissuader de ce projet, estimant que le sujet était trop délicat, mais elle a décidé de persévérer.

Chantal Brunel se tourne vers Pierre Albertini et lui demande quel climat sociologique et politique régnait à la veille de la campagne de Valéry Giscard d'Estaing.

Pierre Albertini explique que les années 1970 constituent, même si l'opinion n'en a pas une claire conscience, une période de transition entre les Trente Glorieuses, avec l'achèvement de la reconstruction économique du pays, et l'affirmation d'une société nouvelle, tournée vers de nouveaux enjeux tels que la protection de l'environnement et l'aspiration à des libertés supplémentaires. En premier lieu, les conséquences du choc pétrolier sont une grande source d'inquiétude pour les Français, également confrontés à la montée du chômage, qui prend des proportions inédites. En deuxième lieu, le mouvement environnemental naît, avec un premier candidat écologiste aux élections présidentielles de 1974, tandis que le courant en faveur du droit des femmes grandit (MLF, Manifeste des 343, procès de Bobigny...). Un monde nouveau commence donc à se dessiner. Sur le plan sociologique, en mai 1974, deux tiers des Français craignent la reproduction d'une crise semblable à Mai 68. Enfin, le paysage politique est marqué par un décalage entre la nouvelle majorité présidentielle et celle siégeant à l'Assemblée nationale, élue en 1973, et dominée par l'UDR. Les Républicains indépendants, soit la principale force de soutien au président, n'y ont alors que 55 députés. Il est à noter que, selon les sondages effectués à la sortie des urnes, Valéry Giscard d'Estaing a été élu par 54 % des femmes.

Chantal Brunel en déduit que les femmes ont adhéré au programme de Valéry Giscard d'Estaing, et sans doute à son action par la suite.

Pierre Albertini souligne que les grandes réformes de société – IVG, divorce par consentement mutuel ou pour rupture de la vie commune, dépénalisation de l'adultère – sont aujourd'hui bien connues et mises en lumière.



Toutefois, à l'époque, des sondages réalisés tout au long du septennat et en particulier après l'adoption du plan « 100 mesures pour les femmes » en 1976 attestent surtout une adhésion de leur part aux mesures concrètes touchant à leur vie quotidienne (congé parental d'éducation, liberté de contraception, accès aux concours, extension du congé maternité...), loin devant les réformes de société les plus symboliques. La preuve que l'électorat féminin a été sensible à l'action du président est qu'il se porte encore en majorité (51 %) sur lui, en 1981.

Chantal Brunel indique qu'Olivier Fouquet a également participé à la préparation de la campagne électorale de Valéry Giscard d'Estaing, notamment sur le volet social. Une grande conférence de presse a eu lieu le 19 avril 1974 à Strasbourg pour le lancement de cette campagne.

Olivier Fouquet rappelle qu'avant la campagne, il était en charge des comptes de la Sécurité sociale auprès du ministre Valéry Giscard d'Estaing, qui jouissait d'un grand prestige intellectuel en France et en Europe. Pour autant, il était peu apprécié par la majorité en place. Lorsque le président Pompidou le nomme ministre des Finances, il n' imagine pas que ce dernier se présentera à l'élection pour la présidence de la République. Lorsque Valéry Giscard d'Estaing se déclare, Olivier Fouquet lui propose immédiatement ses services et se charge de la rédaction du volet social du programme, sous l'égide de Michel Poniatowski. Ces mesures sociales traduisaient une vision exacte et aigüe de l'état de la société française et le discours d'avril 1974 prononcé à Strasbourg était visionnaire : doublement du minimum vieillesse, réforme des licenciement économique, politique familiale (droit à la retraite des femmes et pensions de réversion), égalité des droits sociaux entre les différents régimes, concertation au sein de l'entreprise, progression des bas salaires et prémisses du revenu minimum). Le troisième axe du discours portait sur les droits des femmes.

Olivier Fouquet donne lecture d'un passage du discours de Strasbourg.

Olivier Fouquet souligne que l'IVG ne figurait pas dans ce discours, car le moment ne semblait pas opportun dans le contexte de la concurrence avec le candidat Jacques Chaban-Delmas. Ce projet a été annoncé plus tard et n'a pas provoqué de choc à l'époque, car cette mesure semblait sans doute encore très théorique. Lorsque le président Giscard d'Estaing a été élu d'extrême justesse, la gauche était plutôt majoritaire dans le pays. Il savait que la légalisation de l'IVG serait très difficile à faire passer et qu'il fallait s'y atteler très rapidement après l'élection. La question de la dissolution de l'Assemblée nationale s'est alors posée, mais le président s'y est opposé. Il a choisi Simone Veil pour porter la loi sur l'IVG, ce qui était un choix étonnant pour cette femme ayant effectué sa carrière dans la magistrature. Elle était assistée de Dominique Devers Le VERT et du Dr Simon pour préparer la loi. Olivier Fouquet tient à souligner que Simone Veil s'est montrée héroïque pour porter ce projet de loi, mais qu'elle n'en assumait pas les responsabilités politiques, qui incombaient au chef de l'Etat. Quant aux droits des femmes, ils étaient incarnés par Françoise Giroud au sein du gouvernement.

Chantal Brunel passe la parole à Perrine Simon-Nahum pour un éclairage sur les obstacles rencontrés et les perspectives ouvertes par ce programme giscardien sur les droits des femmes.

Perrine Simon-Nahum souligne que la révolution des droits des femmes a été faite par des hommes. La présidence de Valéry Giscard d'Estaing a constitué une période d'avancée unique dans l'histoire des femmes, l'évolution politique de la société et l'engagement scientifique de cette société se sont rejoints. Valéry Giscard d'Estaing a permis cette rencontre et l'a incarnée. Il faut pourtant noter que le temps de la politique n'est pas celui de la société. L'émancipation des femmes est liée à la transformation du concept de vie, qui a été le combat d'un groupe d'hommes engagé depuis le début des années 1950. Ces scientifiques et médecins, dont Pierre Simon, son père, ont un certain nombre de points communs. Ils ont été pourchassés par les nazis durant la guerre parce que juifs, protestants ou communistes. Après guerre ils font le constat que les partis et les églises ont été incapables de protéger leurs semblables et se sont le plus souvent compromis dans une vision



antihumaniste et totalitaire. Ils en déduisent que c'est à l'homme que revient désormais la gestion de la vie, ce qui est une idée révolutionnaire dans un contexte où l'ordre moral traditionnel règne encore largement. Pour faire advenir cette révolution de la vie, ils décident d'une stratégie en deux temps : créer une brèche dans la société et, après Mai 68, la faire « récupérer » par le politique.

La brèche consiste à refuser de permettre que les femmes meurent en couches. À cette fin, des médecins libres-penseurs créent le groupe Littre à Genève en 1953 dans le but d'abolir la loi de 1920 pénalisant l'avortement. Ils savent que leurs efforts doivent passer avant tout par la contraception. La loi Neuwirth relative à la contraception aboutira en 1967. En second lieu, après Mai 1968, Robert Boulin, ministre de la Santé, soutient le rapport Simon sur le comportement sexuel français et la création d'une association nationale pour l'étude de l'avortement. La loi a ainsi été entièrement élaborée avant l'arrivée de Simone Veil au Ministère de la Santé. Ce fut le génie de Valéry Giscard d'Estaing de la choisir pour la porter devant le Parlement. Le vote de la loi Veil a entériné le choc entre deux mondes. Ces faits témoignent de ce que furent l'engagement et le combat d'un petit groupe d'hommes pour obtenir cette grande avancée.

Chantal Brunel se demande s'il convient de redouter ou de se féliciter d'éventuelles évolutions futures autour de l'IVG, à l'heure où la question de son inscription dans les textes européens est posée.

Anne Levade estime que, de la loi Neuwirth à la loi Veil, le cheminement est celui d'une émancipation des femmes par le droit et, spécialement, de la reconnaissance du droit dont elles disposent à l'égard de leur corps. Ces deux lois ont permis de tourner le dos à un régime pluriséculaire s'opposant à la contraception et à l'avortement. Les textes sont adoptés au prix d'un accord entre majorité et opposition, cette dernière étant d'ailleurs beaucoup plus encline à les voter que la première. Pour autant, ils ne se suffisent pas à eux-mêmes et les décrets d'application étaient essentiels pour assurer leur effectivité. Lucien Neuwirth dénoncera « *l'action sournoise* » consistant à différer.

Anne Levade rappelle, en outre, que la loi Veil ne libéralise pas l'avortement, mais le dépénalise dans un cadre très précis. Il s'agit par ailleurs d'une loi provisoire, ouvrant une période d'expérimentation de 5 ans, dont la substance ne sera rendue définitive que par la loi Pelletier de 1979. Huit lois suivront pour parvenir au régime actuellement en vigueur. La récente révision constitutionnelle marque un moment solennel et très fort symboliquement puisque « *la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse* » est désormais inscrite dans la constitution. Pour autant, cette constitutionnalisation ne change pas radicalement les choses et ne fait pas obstacle à un aménagement de la loi sur les conditions d'exercice de cette liberté, y compris dans le sens d'une restriction, par exemple, des conditions de délai de recours à l'IVG. Ainsi, la révision constitutionnelle est évidemment un message politique fort et à la portée symbolique importante, mais juridiquement et sur le terrain de l'effectivité de la liberté, elle ne va pas aussi loin que d'aucuns le pensent.

Anne Levade en vient au débat actuel sur l'inscription de l'IVG dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. La dimension symbolique de la proposition est évidente. En revanche, d'un point de vue juridique, elle représente un défi car, outre que, procéduralement, elle requiert un accord des 27 États membres, il n'y a substantiellement pas de consensus entre eux, les législations nationales des États de l'Union européenne étant très hétérogènes sur la question de l'IVG.

Chantal Brunel s'enquiert d'éventuelles questions du public.

Christopher Calmann-Levy, administrateur des Éditions Calmann-Levy, souhaite savoir si le président Giscard d'Estaing a informé et a demandé son avis à Anne-Aymone Giscard d'Estaing à propos de la loi Veil.



Anne-Aymone Giscard d'Estaing confirme que son mari l'a informée de ce projet et qu'elle lui a indiqué que pour sa part, elle estimait que cette loi permettrait de réparer une grande injustice. En effet, à cette époque, seules les femmes qui en avaient les moyens allaient à l'étranger pour accéder à l'IVG. Valéry Giscard d'Estaing avait en réalité surtout l'intention de dépenaliser l'IVG, et non d'instituer un droit qui pourrait aller jusqu'à son inscription dans la constitution.

Pierre Albertini ajoute qu'avant même l'élaboration du projet de loi, le président avait demandé dès l'été 1974 que ne soient plus entamées de poursuites pénales pour avortement. En outre, en tant que chrétien, il précisait qu'il n'approuvait pas un acte conduisant à ôter la vie à un fœtus, mais que l'inégalité des situations face à l'IVG devait être réparée.

Olivier Fouquet rappelle qu'une des premières décisions de Valéry Giscard d'Estaing en tant que président a été de nommer une femme en tant qu'inspecteur général des finances au tour extérieur. L'Inspection générale des finances était alors un club exclusivement masculin et cette nomination a créé un choc.

Chantal Brunel remercie tous les participants pour leurs interventions et lève la séance.